







L'Agence travaille à la mise en place d'un marché intérieur de l'énergie compétitif, durable, sûr et transparent, au profit de tous les consommateurs de l'UE.

L'ACER a pour mission générale d'aider les autorités nationales de régulation (NRA selon son sigle on anglais) dans le domaine de l'énergie à exercer leurs fonctions au niveau de l'UE et à coordonner leurs actions chaque fois que cela est nécessaire.

L'ACER coopère avec les institutions et les parties prenantes de l'UE, notamment avec les NRA et les réseaux européens des gestionnaires de réseau de transport (ENTSO), en vue de proposer une série d'instruments facilitant la réalisation d'un marché unique de l'énergie au sein de l'UE. Les activités de l'ACER relèvent de trois thèmes principaux:

- soutien au développement de règles et d'initiatives communes: l'ACER publie des orientations-cadres qui servent de base au développement de codes de réseau à l'échelle de l'UE, concernant l'ensemble des acteurs de marché. L'ACER coordonne également des initiatives régionales, qui sont des efforts concrets réalisés au niveau régional en faveur d'une plus grande intégration des marchés;
- infrastructure énergétique: l'ACER émet des avis sur les plans décennaux de développement du réseau afin de s'assurer que ceux-ci sont conformes aux priorités fixées au niveau de l'UE;
- surveillance du marché de l'énergie:
  L'ACER a la mission de surveiller les marchés de l'électricité et du gaz naturel, et plus particulièrement du marchés les marchés de gros de ces secteurs.

L'Agence a été créée dans le cadre du Troisième Paquet sur la libéralisation du secteur énergétique, un ensemble de directives et de règlements entrés en vigueur en 2011. Depuis lors, l'ACER s'est vue confiée des responsabilités supplémentaires en matière de surveillance du marché de gros de l'énergie par le règlement concernant l'intégrité et la transparence du marché de l'énergie (REMIT), adopté en 2011.

L'Agence a été créée en 2011.

Son siège est situé à Ljubljana (Slovénie).